



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 09 -23112022

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221123-DEL_09_23112022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 18/11/2022
BOLLARD Éric		X		C AUBERY	
BOURGEAUD Bastien	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		B CUVELARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : Motion de soutien à la candidature de la Drôme Sud Tricastin pour accueillir deux réacteurs d'EPR de la seconde Génération (EPR2)

**Cela fait plus de 50 ans que les élus du territoire se battent pour développer ce qui est devenu aujourd'hui un pôle nucléaire unique en Europe sur le Tricastin :
Ils continueront de se battre pour
l'implantation de 2 nouveaux EPR !**

Tout un territoire au sens le plus large du terme s'est développé depuis les années 1970 grâce et avec l'énergie nucléaire.

Ce domaine où la technologie est particulièrement forte génère des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects et engendre des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et le développement d'un bassin de vie.

Situé au cœur des départements de la Drôme, du Gard, du Vaucluse et de l'Ardèche, l'impact positif de ce site, devenu

un pôle unique en Europe, dépasse bien évidemment le Tricastin.

Les enjeux sont dès lors énormes et les décisions qui seront prises pour pérenniser ou non la production d'électricité nucléaire sur le site du Tricastin auront de fait des impacts importants à moyen et long termes.

Des décisions qui auront des répercussions sur l'avenir d'un bassin de vie où s'est développée une tradition d'excellence dans la filière nucléaire sur un site dont l'emplacement géographique est stratégique, où la réception favorable du projet par la population est une réalité et où il existe une réelle dynamique de l'écosystème complet, ce site intégrant le plus grand nombre d'activités de la filière énergétique et nucléaire de France.

C'est d'ailleurs ce qui explique la mobilisation d'un grand nombre d'élus d'Ardèche, de Drôme, du Gard et du Vaucluse pour défendre la candidature du Tricastin pour accueillir deux EPR2.

Au-delà de la faisabilité technique de l'implantation de ce type de projet qui incombe à l'opérateur historique, nous estimons en effet qu'il est de notre responsabilité de nous exprimer publiquement sur notre volonté d'accueillir un tel projet.

Sans négliger les considérations liées à l'indépendance énergétique de notre pays et à la production d'énergie propre pour l'avenir, le projet EPR représente un espoir immense pour notre territoire en termes d'emplois, d'aménagement du territoire, de développement de la filière énergétique et d'investissements nouveaux.

C'est pourquoi, tout en soutenant la nécessité d'un mix énergétique recourant à toutes les formes de production d'énergie durable : biomasse, éolien, hydrolien, photovoltaïque, ... mais aussi l'hydrogène, le Conseil Municipal de **Rémuzat** réaffirme son soutien à l'implantation de l'EPR 2 dans le Sud Drôme du Tricastin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion par 10 voix pour

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote
Pour la motion : 10
Contre : 0
Abstention : 1 Bruno
CUVELARD